

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
lundi 19 septembre 2022

**N° CP-2022-8-12-10**

**N° applicatif 4492**

### **12<sup>ème</sup> Commission**

Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

#### **Service instructeur**

Pôle maintenance traverses d'agglomérations

#### **Service consulté**

## **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME 2022 D'ÉLECTRIFICATION RURALE, AU TITRE DU FONDS D'AMORTISSEMENT DES CHARGES D'ÉLECTRIFICATION, A LA COMMUNE DE NORDHOUSE**

Résumé : Le présent rapport propose à la Commission permanente d'attribuer des subventions d'un montant total de 92 000 € à la Commune de Nordhouse, financées par le Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification (FACE), relatives à l'année 2022, pour l'électrification des communes placées sous le régime de l'électrification rurale.

### **1/ Programme « Renforcement »**

Les communes placées sous le régime de l'électrification rurale peuvent bénéficier du Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification (FACE). Suite à l'avis du Conseil de l'électrification rurale réuni le 1er mars 2022, le Ministère de la Transition Ecologique a décidé que la dotation du FACE au titre du sous-programme « renforcement », attribuée en 2022 à la Collectivité européenne d'Alsace, pour le Département du Bas-Rhin, s'élèverait à 68 000 €. La société d'économie mixte locale des Usines Municipales d'Erstein a décidé d'engager la réalisation de travaux de renforcement BT (Basse Tension) sur une opération située impasse de l'Ill et rue du Château à Nordhouse pour un montant estimé à 85 400 € HT, soit 102 480 € TTC.

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer la totalité de la subvention d'un montant de 68 000 € à la Commune de Nordhouse pour la réalisation de ces travaux.

## **2/ Programme « Extension »**

Le Ministère de la Transition Ecologique a attribué à la Collectivité européenne d'Alsace, pour le Département du Bas-Rhin, au titre du sous-programme « Extension », une subvention de 15 000 €. La société d'économie mixte locale des Usines Municipales d'Erstein a décidé d'engager la réalisation de travaux d'extension sur une opération située sur la Commune de Nordhouse pour l'extension en souterrain du réseau BT (Basse Tension) de l'impasse de l'Ill et la rue du Château, pour un coût estimé à 20 000 € HT, soit 24 000 € TTC. Dans le cadre de ce programme, il est proposé à la Commission permanente d'attribuer la totalité de la subvention d'un montant de 15 000 € à la Commune de Nordhouse pour la réalisation de ces travaux.

## **3/ Programme « Enfouissement »**

Le Ministère de la Transition Ecologique a également attribué à la Collectivité européenne d'Alsace, pour le Département du Bas-Rhin, au titre du sous-programme « Enfouissement », une subvention de 9 000 €. La société d'économie mixte locale des Usines Municipales d'Erstein a décidé d'engager la réalisation de travaux d'enfouissement sur une opération située sur la Commune de Nordhouse pour l'enfouissement en souterrain du réseau BT (Basse Tension) de l'impasse de l'Ill et de la rue du Château, pour un coût estimé à 12 000 € HT, soit 14 400 € TTC. Dans le cadre de ce programme, il est proposé à la Commission permanente d'attribuer la totalité de la subvention d'un montant de 9 000 € à la Commune de Nordhouse pour la réalisation de ces travaux.

La Commission Centre Alsace réunie le 8 septembre 2022 a émis un avis favorable à ces propositions. L'attribution des subventions correspondantes est conditionnée à la transmission de l'état prévisionnel des projets de travaux avant le 30 septembre 2022 (tableau en annexe), par la Collectivité européenne d'Alsace, chargée de la sous-répartition entre les différentes maitrises d'ouvrage.

Les subventions seront directement versées par le Ministère de la Transition Écologique à la collectivité retenue.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'affecter la dotation du sous-programme « Renforcement » du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (FACE), d'un montant de 68 000 €, à la Commune de Nordhouse ;
- d'affecter la dotation du sous-programme « Extension » du FACE, d'un montant de 15 000 €, à la Commune de Nordhouse ;
- d'affecter la dotation du sous-programme « Enfouissement » du FACE, d'un montant de 9 000 €, à la Commune de Nordhouse ;

- de m'autoriser à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'F' followed by a curved line that loops back to the top of the 'F'.

Frédéric BIERRY